



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050463

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/05/2024 13H22 C:000008 I:39174
V/REF : 942110
V/Email reçu le Lundi 06/05/2024 a 13H22

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 2593
IMMEUBLE : LES TILLEULS
8 RUE DE LA GARE
01130 LES NEYROLLES

Feillens, le 27 Mai 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 8 RUE DE LA GARE - LES NEYROLLES - MR CHATAGNER 0659635234 MME DUC
0785523876
MR GUESSOUM (D0)0671710606

MOTIF : INTERVENIR POUR UN AJUSTAGE DE LA PORTE PALIERE ; REFECTION DU JOINT
D'ENCADREMENT DE LA PORTE FENETRE DU SEJOUR ET REGLAGE DE LA PORTE
FENETRE DU SEJOUR
MS00001 - MS00021 - MS00035 - MS00052

Donneur d'ordre : Mr J GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 23 MAI 2024 A 10H15
REGLAGES FENETRE ET PORTE-FENETRES SEJOUR
REPLACEMENT BEQUILLE SUR PORTE PALIERE
REPLACEMENT SERRURE 1 POINT SUR PORTE PALIERE
REPLACEMENT CYLINDRE SUR PORTE PALIERE EN ACCORD AVEC MR GUESSOUM

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	91,44	91,44
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	1	50,80	50,80
1,00	MS00039-Rempl.Serrure 1 pt portes ext.	1	20,32	20,32

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050463

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	1	30,48	30,48
2,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	40,64	81,28
TOTAL H.T.				274,32
T.V.A. a 10,00%				27,43
TOTAL T.T.C.En EURO				301,75

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 942110 du 06/05/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENES

Immeuble collectif

☒

Individuel

☐

- 2 ans

☐

Non Conventionné

☐

Fournitures seules

☐

Travaux dits urgents

☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

8 RUE DE LA GARE
01130 LES NEYROLLES

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

02593-00001-00001-00011 H / Type 2 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 21/05/2024

Observations

Loc sort: Lv /Loc entr:CHATAGNER MUT du 30/04/24

Contacter locataire Mr CHATAGNER : 06-59-63-52-34

Mme DUC : 07-85-52-38-76

Chargé de secteur Mr GUESSOUM : 06 71 71 06 06

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	91,45	91,45	9,15	100,60
MS00021 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions porte palière	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
MS00035 Fourniture et pose de joints à lèvres ou tubulaire d'étanchéité à l'air sur menuiserie extérieure, y compris toutes sujétions De l'air passe par la porte fenêtre séjour refaire le joint encadrement	1,00	101,61	101,61	10,16	111,77
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions Porte fenêtre séjour / vérif poignée	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70

Total H.T.	274,34
Total TVA	27,43
Total TTC	301,77

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



Bon de Commande

N° : 942110 du 06/05/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Jordan le 06/05/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5





S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **8 RUE DE LA GARE 01130 LES NEYROLLES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **06/05/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 942110